

L'INFOMUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE

VOLUME 22 | NUMÉRO 1
FÉVRIER 2025

NOCTAM BULLE!

L'hiver n'est pas
terminé ! Découvrez
la programmation
en page 11

À LA DERNIÈRE
PAGE VOTRE
**CALENDRIER DE
COLLECTES 2025**
à conserver !



6 Véhicules électriques
NOUVELLE BORNE DE RECHARGE

7 Arrosage des pelouses
RÈGLEMENT RÉVISÉ

9 Normes de sécurité des piscines
ÊTES-VOUS CONFORME?



Marieville
marieville.ca



HORAIRE DES SERVICES administratifs

Lundi au jeudi 8 h à 12 h - 13 h à 16 h 30
Vendredi 8 h à 12 h



Jours FÉRIÉS

Les bureaux administratifs de la Ville seront fermés à compter de midi le jeudi 17 avril ainsi que le lundi 21 avril à l'occasion du congé pascal, de même que le lundi 19 mai, Journée nationale des patriotes.

DATES D'ÉCHÉANCE des taxes



Les comptes de taxes ont été envoyés à la fin du mois de janvier. Les comptes dont le montant total dû est supérieur à 300 \$ peuvent être acquittés en quatre versements, dont les dates d'échéance pour l'année 2025 sont : le **26 février**, le **28 avril**, le **27 juin** et le **25 septembre**.

Passage À L'HEURE AVANCÉE

Dans la nuit du samedi 8 au dimanche 9 mars (à compter de 2 h du matin), on passe à l'heure avancée !

Le Service de sécurité incendie vous rappelle que les changements d'heure sont l'occasion de remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée par des neuves. Profitez-en également pour vérifier la date de fabrication de vos avertisseurs; ces appareils doivent être remplacés tous les 10 ans.



ABRIS D'AUTO temporaires

Tous les abris d'auto temporaires doivent être démontés et retirés complètement avant le 1^{er} mai, et pourront être installés à nouveau à compter du 1^{er} octobre, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Renseignements UTILES

Hôtel de ville 450 460-4444
Pour toute plainte ou requête, consultez le marieville.ca/requetes.

Urgence 9-1-1

Sûreté du Québec 310-4141
ou 450 460-4429 et *4141 pour cellulaire
Ligne Échec au crime 1 800 711-1800

SPCA Roussillon 450 638-9698

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE MARIEVILLE

L'INFOMUNICIPAL

L'InfoMunicipal est publié par la Ville de Marieville et distribué dans tous les foyers marievillois par Postes Canada.

Le générique masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.

Conception graphique : Studio Vertpomme

Impression : Imprimerie Maska, division du Groupe Domco

Crédits photo : AdobeStock, iStockPhoto, Ville de Marieville

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Hôtel de ville

682, rue Saint-Charles
Marieville (Québec) J3M 1P9

450 460-4444

marieville.ca

communications@ville.marieville.qc.ca

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

450 460-4444

Vincent Després, maire poste 250

David Jourdain, district 1 poste 251

Geneviève Létourneau, district 2 poste 252

Marc-André Sévigny, district 3 poste 253

Martin Paquette, district 4 poste 254

Louis Bienvenu, district 5 poste 255

Véronique Côté, district 6 poste 256

PLUS qu'un lieu
de résidence,
un milieu de vie!



UNE VILLE QUI BOUGE, des projets qui rassemblent

Chères Marievilloises, chers Marievillois,

La gestion des infrastructures et des actifs municipaux est au cœur de nos priorités en 2025. Chaque décision que nous prenons vise à répondre aux besoins actuels tout en planifiant pour l'avenir, dans une perspective de développement durable et inclusif.

Projets majeurs pour notre communauté

Cette année, nous amorçons enfin la construction du nouveau centre communautaire, qui abritera une bibliothèque moderne et conviviale. Ce lieu deviendra un espace rassembleur, favorisant les rencontres et les échanges intergénérationnels.

Nous prévoyons également des investissements stratégiques à la station de pompage des Cèdres, une amélioration essentielle qui contribuera à préserver nos infrastructures face aux défis posés par les eaux pluviales. Enfin, l'aréna demeure un dossier prioritaire, et nous continuons à évaluer les options pour le moderniser en tenant compte des besoins de la population et des organismes sportifs.



Bienvenue à notre nouvelle directrice générale

Je suis heureux d'annoncer l'arrivée de notre nouvelle directrice générale, Tania Tremblay, entrée en poste le 27 janvier dernier. Forte de son expérience en gestion municipale et reconnue pour son leadership mobilisateur, elle contribuera assurément à poursuivre l'excellent travail entamé à Marieville.



Une invitation à s'impliquer

À Marieville, chaque voix compte, quel que soit votre âge!

Les jeunes de 5 à 17 ans peuvent participer à la vie démocratique de la Ville en posant une question sur un sujet qui les intéresse et qui relève des compétences municipales : loisirs, sécurité, environnement ou autres. Une belle occasion d'exprimer ses idées et de contribuer à l'avenir de la communauté!

Pour les adultes, les élections municipales générales de novembre 2025 offrent une opportunité précieuse de s'impliquer activement. Pourquoi ne pas envisager une candidature pour représenter vos concitoyens et influencer les décisions locales? Votre engagement peut faire une réelle différence et contribuer à bâtir une ville à votre image.

Merci de votre confiance et de votre engagement envers notre communauté. Ensemble, faisons de 2025 une année marquante pour Marieville!

Vincent Després, maire



Prochaines
séances
du **CONSEIL
MUNICIPAL**

Assistez aux prochaines séances du conseil municipal les mardis **11 mars, 1^{er} avril et 6 mai** à 19h30.

Les séances ont lieu à la salle du conseil située au 2^e étage de l'hôtel de ville (682, rue Saint-Charles) et sont également diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville.

Pour en savoir plus, consultez le site Web au marieville.ca/seances.



Élections municipales générales

DU 2 NOVEMBRE 2025

Les élections générales municipales se tiennent à date fixe, le premier dimanche de novembre tous les quatre ans. Les prochaines élections générales sont donc prévues en 2025, le 2 novembre. Des milliers de Québécoises et de Québécois se lanceront dans la course. Pourquoi pas vous ?

Le conseil municipal de la Ville de Marieville se compose de six conseillers(-ères) et un(e) maire(-esse élu(e)s pour représenter la population et prendre les décisions sur les orientations et les priorités d'action de la Ville. La Loi sur les cités et villes (LCV) et plusieurs autres lois précisent les responsabilités du conseil municipal dans les domaines de sa compétence, selon le cas, et encadrent son fonctionnement.

Vous voulez avoir un impact direct sur votre communauté ? Vous avez envie de relever un nouveau défi ou tout simplement de contribuer positivement à votre milieu de vie ? Au cours des prochains mois, nous vous invitons à visiter le site Web de la Ville, où vous trouverez une multitude d'informations quant aux élections et à la façon de présenter votre candidature.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Plusieurs postes seront à combler pour le jour du vote le 2 novembre, ainsi que lors du vote par anticipation le dimanche 26 octobre. Du personnel est aussi requis pour la Commission de révision et le vote itinérant, qui aura lieu au cours du mois d'octobre.

Toutes les personnes intéressées à travailler lors des élections municipales sont invitées à soumettre leur candidature **avant le 13 juin 2025** en remplissant le formulaire offert au bureau de la présidente d'élection au 682, rue Saint-Charles ou sur le site Web de la Ville.

POSTES À COMBLER

- Préposés à l'accueil
- Scrutateurs
- Secrétaires de bureaux de vote
- Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur
- Personnes responsables de l'information et du maintien de l'ordre (PRIMO)
- Réviseurs et agents réviseurs

SUIVEZ LE PROCESSUS ÉLECTORAL marieville.ca/elections

Le site Web de la Ville sera mis à jour progressivement au cours de l'année à venir avec de nombreuses informations relatives aux élections municipales.

À ce jour, vous y trouverez les renseignements pour l'inscription des électeurs non domiciliés, l'autorisation des candidats indépendants ainsi que le formulaire de recrutement du personnel électoral.

Si vous avez des questions, communiquez avec Mélanie Calgaro, présidente d'élection, par téléphone au 450 460-4444, poste 230, ou par courriel à m.calgaro@ville.marieville.qc.ca.

Marieville améliore SES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

En 2025, la Ville de Marieville renforcera son réseau d'égouts sanitaires pour répondre aux défis posés par la gestion des eaux pluviales. Une étude réalisée en 2024 a révélé des apports importants d'eau de pluie dans le réseau, exerçant une pression accrue sur la station de pompage des Cèdres, déjà affectée par des équipements vieillissants.

Depuis 2022, un moratoire sur les nouveaux projets de construction est en vigueur dans le secteur ouest de la Ville afin de préserver les infrastructures existantes et de permettre une évaluation approfondie des besoins.

Pour remédier à la situation, Marieville a intégré au plan quinquennal d'immobilisations le remplacement des pompes de la station des Cèdres, ce qui permettra de doubler sa capacité de pompage. Un appel d'offres sera lancé en début d'année, et les travaux pourraient débuter dès 2025.

La levée du moratoire dépendra des progrès réalisés. Avec ces mesures, la Ville s'engage à assurer la durabilité de ses infrastructures et à soutenir un développement harmonieux pour le bien-être de tous les citoyens.



Poste de pompage
des Cèdres

Secteur du Boisé

Sollicitation à domicile: **SOYEZ VIGILANTS!**

Une entreprise ou un organisme désirant effectuer une sollicitation à domicile, que ce soit pour la vente de biens et de services ou pour obtenir des dons, doit préalablement obtenir un permis émis par la Ville de Marieville. Les heures de visite à respecter sont de 8 h à 21 h.

Par ailleurs, seul le préventionniste et les pompiers identifiés du Service de sécurité incendie de Marieville ainsi que les évaluateurs mandatés par la Ville pour le maintien de l'inventaire des immeubles sur le territoire sont autorisés à effectuer la visite de votre domicile.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander le permis de sollicitation au visiteur. Nous vous invitons à communiquer avec la Sûreté du Québec (450 460-4429 ou 9-1-1) pour signaler toute sollicitation sans permis.



Mise en garde de l'Office de la protection du consommateur

Depuis le 7 novembre 2024, il est interdit aux commerçants itinérants de conclure ou de solliciter des contrats pour des appareils de chauffage ou de climatisation (ex. thermopompes), des services de décontamination ou d'isolation.

Les citoyennes et citoyens sont invités à rapporter sans délai à l'Office toute activité illégale de commerce itinérant dans leur secteur.

Pour en savoir plus, consultez le site Web au marieville.ca/reglements.

La Ville installe SA PREMIÈRE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Bonne nouvelle! La Ville de Mariville a installé sa toute première borne de recharge pour véhicules électriques au parc de Sainte-Marie-de-Monnoir, près du chalet (accès par la rue Bernard). Cette initiative écoresponsable s'inscrit dans notre Plan stratégique 2021-2025, visant à protéger l'environnement et à favoriser la mobilité durable.

La borne, faisant partie du réseau **Circuit électrique**, dispose de **deux chargeurs de 7,2 kW (240 V)** pour recharger deux véhicules à la fois. Les coûts varient entre 1 \$ et 3 \$ l'heure, et une adhésion au Circuit électrique est requise pour l'utiliser.

Et ce n'est qu'un début! La Ville prévoit l'ajout de nouvelles bornes chaque année, comme indiqué dans son plan quinquennal d'immobilisations 2025-2029.



Cueillette des résidus VOLUMINEUX SUR APPEL

Vous n'êtes pas en mesure de venir déposer vous-même un objet volumineux à l'écocentre? La MRC de Rouville offre un service de cueillette de volumineux sur appel qui permettra aux matières d'être valorisées! L'inscription par téléphone est obligatoire.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Tondeuses
- Réfrigérateurs et congélateurs
- Électroménagers
- Meubles
- Matelas et sommiers
- BBQ
- Chauffe-eau
- Vélos
- Autres encombrants (toile de piscine, tapis, module de jeux pour enfants)

MATIÈRES ACCEPTÉES ET COMPTABILISÉES* À L'ÉCOCENTRE

- Armoires de cuisine et de salle de bain (gros morceaux seulement)
- Baignoires
- Douches
- Portes et fenêtres
- Toilettes
- Éviers et lavabos

* Maximum de 6 dépôts par année d'un volume équivalent à une remorque de 4 x 8 pi x 16 po de hauteur ou moins. Pour tout volume plus grand, le chargement comptera pour 2 dépôts.

MATIÈRES REFUSÉES

- Matières non encombrantes
- Résidus domestiques dangereux (piles, aérosols, peintures, solvants, etc.)
- Résidus de construction en vrac (béton, brique, asphalte, bardeaux d'asphalte, morceaux de bois, gypse, isolant)
- Branches et résidus verts
- Pièces automobiles
- Ordures



Nouvelle réglementation pour L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR

Saviez-vous que le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau potable au monde? Cette surconsommation exerce une pression sur les infrastructures et les réserves d'eau. Traiter et distribuer l'eau potable requiert des ressources importantes et a un impact sur l'environnement en raison des procédés et des produits utilisés pour le traitement.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville de Marieville a adopté, comme plusieurs autres municipalités, un nouveau règlement avec des restrictions accrues sur l'utilisation de l'eau potable, notamment en matière d'arrosage extérieur.



ARROSAGE DES PELOUSES

Du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, l'arrosage des pelouses est maintenant **interdit, sauf au moment prescrit** :

- SANS système d'arrosage automatique
 - Numéros civiques PAIRS : **samedi, de 20 h à minuit**
 - Numéros civiques IMPAIRS : **dimanche, de 20 h à minuit**
- AVEC système d'arrosage automatique
 - Numéros civiques PAIRS : **samedi, de 2 h à 5 h**
 - Numéros civiques IMPAIRS : **dimanche, de 2 h à 5 h**

La nouvelle réglementation vise à encourager la réduction de l'arrosage des pelouses, considéré comme un usage non essentiel de l'eau potable, sauf dans le cadre d'un nouvel aménagement paysager (permis requis).

Pour en savoir plus, consultez le site Web au marieville.ca/eau.

Chiens, chats **ET COMPAGNIE**

À Marieville, c'est la SPCA Roussillon qui s'occupe de la gestion animalière. Pour toute question ou demande d'intervention, visitez le site Web spcaroussillon.com ou communiquez au 450 638-9698 ou à info@spcaroussillon.com.

Licences pour chien en ligne

Les licences pour chiens sont obligatoires et doivent être renouvelées annuellement. L'inscription et le paiement se font maintenant en ligne sur le site Web de la SPCA Roussillon.

Lors d'une première inscription, le coût est de 25 \$, et les frais de renouvellement annuels sont de 10 \$.

Bonnes pratiques avec son animal de compagnie

Adopter de bonnes habitudes avec son animal de compagnie en respectant la réglementation municipale, c'est contribuer à un environnement propre, sécuritaire et convivial.

Rappelons qu'un chien doit toujours être tenu en laisse par son gardien dans les espaces publics. Pour faire courir son animal en liberté, rendez-vous au parc canin (rue Chambly, près du chemin du Ruisseau-Barré).



Pour en savoir plus, consultez le site Web au marieville.ca/animaux.



AVANT D'ABATTRE OU D'ÉLAGUER UN ARBRE, informez-vous!

Pour procéder à l'abattage d'un arbre sur une propriété privée, un certificat d'autorisation (permis) est généralement requis. Cette procédure demeure un moyen efficace pour limiter et encadrer la coupe abusive d'arbres.

Abattage d'arbres :

L'abattage d'un arbre doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement, et doit respecter au moins l'une des conditions suivantes :

- l'arbre cause des dommages aux fondations, aux conduites ou à d'autres infrastructures ;
- l'émondage de l'arbre ne permet pas d'éviter des dommages à la propriété ;
- l'arbre constitue un risque pour les lignes d'électricité ou de téléphone selon une évaluation effectuée par les autorités compétentes (Hydro-Québec, Bell, etc.) ;
- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie, ou il constitue un risque pour la sécurité ou la santé du public ;
- le terrain est trop densément boisé, tel qu'attesté par un ingénieur forestier dont le rapport d'analyse doit être déposé à la Ville lors de la demande du certificat d'autorisation ;
- il est nécessaire de dégager un terrain pour construire une nouvelle route, ériger une nouvelle construction ou agrandir une construction existante, ou alors pour permettre la réalisation de travaux à des fins publiques.

Tout arbre abattu doit être remplacé par un autre arbre d'au moins 5 centimètres de diamètre sur une autre partie du même terrain, et ce, dans un délai de 12 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation.

Les travaux d'abattage d'arbre sans permis ou d'élagage non conforme sont passibles d'une amende.

Le gouvernement provincial augmente le montant des amendes

Le projet de loi 39, en vigueur depuis le 8 décembre 2023, prévoit une augmentation importante des montants des amendes pour l'abattage illégal d'arbres. Par cette mesure, le gouvernement provincial veut assurer une protection accrue des milieux naturels et des arbres en milieu urbain.

Catégorie d'amende		Amendes antérieures	Nouvelles amendes
Amende de base		500 \$	2 500 \$
Abattage sur une superficie inférieure à un hectare	Amende minimale par arbre abattu	100 \$	500 \$
	Amende maximale par arbre abattu	200 \$	1 000 \$
	Amende totale maximale	5 000 \$	15 000 \$
Abattage sur une superficie d'un hectare ou plus	Amende minimale par hectare déboisé	5 000 \$	15 000 \$
	Amende maximale par hectare déboisé	15 000 \$	100 000 \$

À noter que ces nouveaux montants d'amendes ont préséance sur tout montant d'amende différent inscrit dans un règlement municipal.

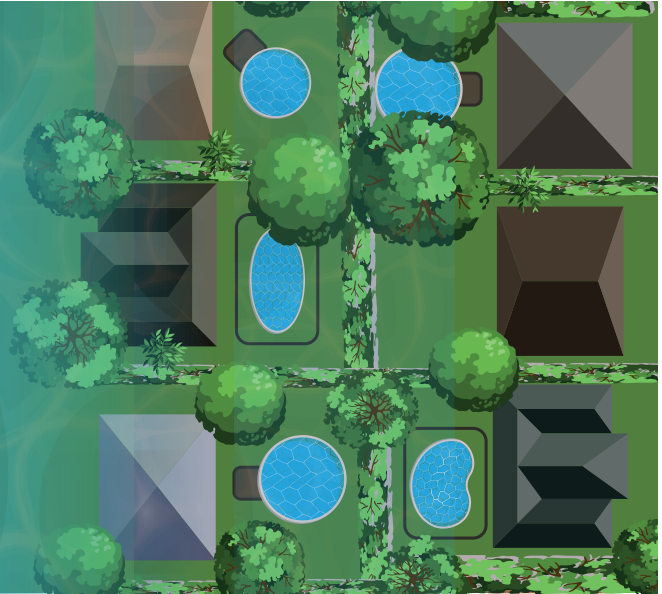


Pour plus d'information, rendez-vous au marieville.ca/arbres ou communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 460-4444, poste 291 ou à urbanisme@ville.marieville.qc.ca.



PISCINES RÉSIDENTIELLES : mise aux normes des règles de sécurité

Afin de réduire le risque de noyades en milieu résidentiel, le gouvernement du Québec a adopté, en juillet 2021, une mise à jour du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'appliquant à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.



Mise aux normes requise pour le 30 septembre 2025

Tous les propriétaires de piscine et de spa de 2 000 litres ou plus doivent se conformer aux nouvelles normes gouvernementales de sécurité qui ont trait aux installations, aux équipements liés au fonctionnement de celles-ci et aux enceintes destinées à protéger leur accès.

Après le 30 septembre 2025, les non-conformités peuvent faire l'objet d'amendes allant de 500 \$ à 1000 \$.

Comment savoir si ma piscine ou mon spa est conforme et sécuritaire?

Utilisez l'outil d'auto-évaluation en ligne de la Société de sauvetage pour déterminer quels éléments vous devez ajuster sur votre installation pour vous conformer à la réglementation, disponible au www.baignadeparfaite.com.

Pour en savoir plus, consultez le Quebec.ca/piscinesresidentielles ou communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 460-4444, poste 291 ou à urbanisme@ville.marieville.qc.ca.

VOUS PRÉVOYEZ EFFECTUER des travaux sur votre propriété?

Avant d'entreprendre votre projet de construction ou de rénovation, assurez-vous de respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur. Nous pouvons vous aider à y voir clair!



Informez-vous avant de commencer votre projet


Un appel ou un courriel au Service de l'urbanisme et de l'environnement vous permettra de vous assurer que votre projet est réalisable. Le personnel pourra vous informer de toute particularité s'appliquant à votre projet, dont la présence de servitudes ou d'une bande riveraine, les normes d'implantation, les distances à respecter et tout autre détail pertinent qui vous permettra de préparer les plans de votre projet de la bonne façon et dans les délais prescrits.

Le permis ou le certificat d'autorisation : une obligation

Afin d'obtenir le permis ou le certificat d'autorisation nécessaire pour la réalisation de vos travaux, vous devez fournir tous les plans et documents requis décrivant votre projet. Le délai de délivrance d'un permis varie selon la nature du projet, mais se situe dans la plupart des cas autour de **30 jours**.

Pour en savoir plus, consultez le marieville.ca/permis ou communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement.



146, chemin du Ruisseau-Barré • Marieville
450 460-2825 | info@cabsm.org
www.cabsm.org |  CAB La Seigneurie de Monnoir



AIDE À L'IMPÔT

À compter du 24 février, le CAB offre un service d'aide à l'impôt aux personnes à faible revenu. Pour en savoir plus à propos des critères d'admissibilité et pour vous inscrire, communiquez au 450 460-2825, poste 0.



SÉCURI CAB

**UNE PRÉSENCE
RASSURANTE POUR
LA SÉCURITÉ DES AÎNÉS**

Les aînés peuvent désormais rester chez eux le plus longtemps possible grâce à un service gratuit d'appels automatisés quotidiens. Le service peut être offert à long terme ou de façon temporaire (comme lors d'une convalescence), pour l'état général de santé, la prise de médicaments ou un rappel alimentaire.

Un seul appel suffit pour s'y inscrire, au 450 460-2825.

DEPUIS 1982



1800, rue du Pont • Marieville
450 460-6767 | shsm82info@gmail.com
www.societehistoireseigneurie.com

Vous voulez en savoir plus sur vos ancêtres, sur la région ?

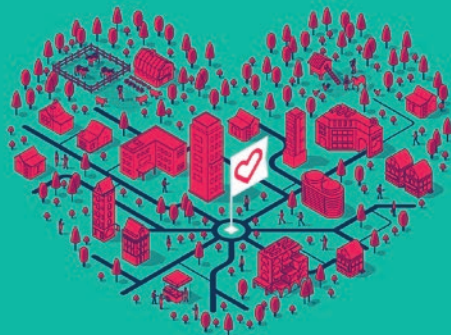
La Société d'histoire de la Seigneurie de Monnoir (SHSM) se consacre depuis 1982 à la valorisation de l'histoire et du patrimoine de Marieville, Mont-Saint-Grégoire, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Sainte-Brigide-d'Iberville. Avec une bibliothèque comprenant plusieurs répertoires de baptêmes, de mariages et de sépultures, les bénévoles de la SHSM pourront vous aider à reconstituer l'histoire de votre famille.

Venez nous rencontrer! Apprenez-en plus à propos de notre organisme et de nos activités en participant à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 février, à 19 h. Bienvenue à tous !

**En route vers le
BÉNÉVOLAT!**

51^e ÉDITION

Semaine de l'action bénévole
27 avril au 3 mai 2025



fcaobq
Fédération des
Centres d'action bénévole
du Québec

Je bénévolo

NOCTAM BULLE!

Parc de Sainte-Marie-de-Monnoir

Viens vivre les **joies de l'hiver en famille** ou entre **amis** lors de cet **ÉVÈNEMENT FESTIF!**

Samedi
22 FÉVRIER
de 15 h à 20 h

Glissade sur tube*
Hockey et patin*
Manipulation de cerfs-volants
Jeux gonflables
Parcours d'hébertisme
Igloo des tout-petits
Espace gourmand
et breuvages^(S)



Brevages chauds offerts
par Tim Hortons Marieville!

Quantités limitées



Feu d'artifice
19 h

Consultez la programmation complète sur marieville.ca/noctambulle

* Activités possibles selon les conditions météo



RECRUTEMENT marieville.ca/emplois

PLONGE DANS UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE!

Tu veux un emploi dynamique où tu pourras faire une différence?
Nous avons besoin de personnel pour les activités aquatiques
à la piscine de l'école Monseigneur-Euclide-Théberge.

- Moniteur
- Sauveteur

Assure la sécurité des baigneurs, partage tes connaissances
et développe des compétences qui te serviront toute ta vie!

ENVIE D'UN ÉTÉ INOUBLIABLE ?

Joins-toi à l'équipe du camp de jour de Marieville!

Que tu sois créatif, sportif ou passionné par l'animation,
nous avons un poste pour toi :

- animateur
- accompagnateur spécialisé

Développe des compétences,
amuse-toi et inspire les jeunes!



**CAMP
DE JOUR
MARIEVILLE**

CALENDRIER DES collectes 2025



La collecte des **ordures** se fera **aux 3 semaines** pour les mois de **janvier, février, mars, novembre et décembre**.



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 ^{/30}	24 ^{/30}	25	26	27	28	29

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

DÉCEMBRE

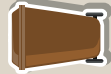
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



RÉCUPÉRATION COLLECTE SÉLECTIVE



SAPINS DE NOËL



RÉSIDUS ALIMENTAIRES



FEUILLES, CHAUME ET BRINDILLES



ORDURES



BRANCHES

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE!

Dates limites : 14 mai et 22 octobre

Dates limites : 23 mars, 29 juin et 28 septembre



RÉSIDUS VOLUMINEUX



RÉFÉREZ-VOUS AU GUIDE DE TRI

pour toutes questions sur les différentes collectes.



135, ch. du Ruisseau-Saint-Louis Est (Route 227), Marieville

275, route 112, Saint-Césaire

Rendez-vous au www.mrcrouville-qc.ca

Ligne Info-Collectes
450 693-2326 / 1 833 693-2326
infocollectes@mrcrouville-qc.ca